



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

REUNION PLENIERE DU 17 NOVEMBRE 2021

PROCES VERBAL N° 05

Réunion plénière du : 17 novembre 2021

A : 18h30

En visioconférence

Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage : M. Stéphane CERDAN

Secrétaire de séance : Hichem MASSAOUDI-BRIERE **Membres présents :** MM. Eric AUGER, , Patrick DUBOC, Joaquim EVARISTO, Christophe GUERPIN, Julien LEBARC, Lilian LEROUX, Antoine LOUET, Pierre LUCAS, Eric PAIN, Cyril PAVIE, Frédéric ORTIZ

Membres excusés : Mme Michèle LE BASTARD, MM. Alexis AUGER, Guillaume JEANNE - DIT – FOUQUE

§§§§

*** Adoption du procès-verbal de la réunion plénière du 16 octobre 2021**

Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

*** Cas d'un arbitre auditionné par la section discipline**

Eric AUGER présente le dossier d'un arbitre auditionné le 12 novembre par la section discipline réunie pour étudier le dossier 212214.

Il s'agit du cas d'un arbitre qui aurait manqué à ses devoirs et aurait porté atteinte à la morale, à l'éthique et à l'image du District.

La commission débat sur la base de l'audition de l'arbitre et du rapport détaillé qui a été adressé par ce dernier.

Les débats de la commission se portent sur la personnalité de l'arbitre et son historique dans l'arbitrage. Il n'est connu pour aucun fait disciplinaire et a présenté ses excuses pour les faits qui lui sont reprochés.

La commission apprécie l'honnêteté dont il a fait preuve en reconnaissant les faits et juge ses déclarations sincères. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit de faits graves qui portent atteinte à l'image de l'arbitrage et à celle du District.

Ainsi, après un débat entre les membres, **la commission décide de proposer au comité directeur du District d'appliquer à l'encontre de cet arbitre une sanction d'ordre disciplinaire, conformément à l'article 38 du statut de l'arbitrage.** Par soucis de confidentialité, les faits et les détails de cette affaire seront communiqués par la commission uniquement à l'attention du comité directeur dans un PV interne.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20 H 00.

Le secrétaire de séance



Hichem MASSAOUDI-BRIERE

Le président de la CDA du DFSM



Stéphane CERDAN